

Tourism, Culture, Heritage, Sport, and Consumer Protection
Office of the Registrar-General
Consumer Protection Division
1203-155 Carlton, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8
T 204-945-0300 F 204-945-4009

Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur Bureau du registraire général Protection du Consommateur 155, Carlton, pièce 1203 (Manitoba) Canada R3C 3H8 Tél. 204-945-0300 Téléc. 204-945-4009

Date: October 29, 2015

To: All Clients of the Manitoba Land

Titles System

Re: Approval of new Discharge Form

(eDischarge)

Date: Le 29 octobre 2015

Destinataires : Tous les clients du système

de titres fonciers du Manitoba

Objet : Approbation d'une nouvelle formule de mainlevée (formule de mainlevée

électronique)

A new electronic pdf fillable Discharge form (eDischarge) is approved and available for download from The Property Registry's website at: https://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/lto_offices/eforms.html

Une nouvelle formule de mainlevée électronique en format PDF qui pourra être remplie en ligne (formule de mainlevée électronique) est approuvée et peut être téléchargée à partir du site Web de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse suivante :

https://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/lto_offices/eforms.fr.html

This is the first of the eForms to be released over the next several months. The other eForms are eCaveat, eMortgage and eTransfer. These forms will be used as the basis for electronic registration (2017) and their use will become mandatory in October, 2017. These forms contain the land titles business rules, internal validations, and security features. These forms may not be edited other than to complete the fields provided.

Il s'agit de la première formule électronique à être publiée. Les autres formules électroniques qui seront publiées au cours des prochains mois sont les suivantes : formule d'opposition électronique, formule d'hypothèque électronique et formule de transfert électronique. Ces formules seront utilisées pour l'enregistrement électronique (2017) et leur utilisation deviendra obligatoire en octobre 2017. Elles contiennent les règles administratives relatives aux titres fonciers, des validations internes et des dispositifs de sécurité. Ces formules ne peuvent être éditées autrement que pour remplir les champs fournis.

The existing Discharge form may be used for now, but we encourage you to use the new eDischarge as early as possible.

La formule de mainlevée actuelle peut être utilisée pour l'instant, mais nous vous encourageons à vous servir de la nouvelle formule de mainlevée électronique aussitôt que possible.

If you have any questions regarding the new eDischarge, please contact The Property Registry's Client Support Team at tprclient@tprmb.ca.

Si vous avez des questions concernant la nouvelle formule de mainlevée électronique, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien à la clientèle de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse tprclient@tprmb.ca.

Le registraire général

Barry C. Effler Registrar-General